

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article899>



**- Indemnité représentative de
frais d'expatriation temporaire
pour les personnels titulaires
relevant du ministère chargé
de l'éducation nationale
exerçant temporairement à
l'étranger des fonctions
d'enseignement dans le cadre**

d'échanges bilatéraux annuels

- Personnels | Formations - Informations des Personnels -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : jeudi 12 septembre 2019

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0212 du 12 Septembre 2019

* Décret n° 2019-948 du 10 septembre 2019 instituant une indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire pour les personnels titulaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale exerçant temporairement à l'étranger des fonctions d'enseignement dans le cadre d'échanges bilatéraux annuels

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039079529&dateTexte=&categorieLien=id>

* Arrêté du 10 septembre 2019 fixant le taux de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire allouée aux personnels titulaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale exerçant temporairement à l'étranger des fonctions d'enseignement dans le cadre d'échanges bilatéraux annuels

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039079547&dateTexte=&categorieLien=id>